Bordereau attestant l'exactitude des informations - REIMS - 5103 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 20/11/2025 - B2025/011343 - 2019 B 00324 - 849 648 241 - A & T LAMBLOT

SARL A ET T LAMBLOT

SARL au capital de 4 000,00 euros
Siège social : 9 RUE SAINT VINCENT 51390 JANVRY
RCS n°849648241- RCS REIMS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Le 29 septembre 2024, les associés de la société SARL A ET T LAMBLOT se sont réunis en assemblée générale ordinaire à JANVRY à 16 h 00, sur la convocation régulière qui leur a été faite.

Extrait certifié conforme à l'assemblée générale ordinaire du 29/09/2024.

(1) **BILAN - SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033 A-SD
Formulaire obligatoire (article 302 septies A du code général des impôts)
cerfa
N° 15948*07

Désignation de l'entreprise	SARL A ET T LAMBLOT	Néant ☐ *
Adresse de l'entreprise	9 RUE SAINT VINCENT 51390 JANVRY	
SIRET	8 4 9 6 4 8 2 4 1 0 0 0 1 6	
Durée de l'exercice en nombre de mois *	12 Durée de l'exercice précédent* 12	

Exercice N clos le 31 12 2024

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012	
		Autres *	014		016	
	Immobilisations corporelles*		028	654 448	030 187 510	466 938
	Immobilisations financières* (1)		040	10 085	042	10 085
	Total I (5)		044	664 533	048 187 510	477 023
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	857 989	052	857 989
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	1 496	066	1 496
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	68 773	070	68 773
		Autres* (3)	072	213 085	074	213 085
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	11	086	11
	Charges constatées d'avance*		092	1 453	094	1 453
	Total II		096	1 142 807	098	1 142 807
	Total général (I + II)		110	1 807 340	112 187 510	1 619 830

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	4 000
	Ecarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	400
	Réserves réglementées *	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	345 766
	Report à nouveau	134	
	Résultat de l'exercice	136	-63 084
	Subventions d'investissement	137	29 059
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	316 141
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	989 780
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	92 857
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	148 846
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169 169 8 142)	172	72 205
	Comptes courants d'associés	173	
	Autres dettes	175	
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	1 303 688
	Total général (I + II + III)	180	1 619 830

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	536 974
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	161 872
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	168 824		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA © ISACOMPTA

② **COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)** — **DGFiP N° 2033-B-SD**

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL A ET T LAMBLOT — Néant ☐ *

Exercice N clos le 31 12 2024

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *					210	
	Production vendue — biens		dont export et livraisons intracommunautaires	209		214	510 997
	Production vendue — services *			215		218	2 244
				217			
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	132 499
	Production immobilisée*					224	
	Subventions d'exploitation reçues					226	2 000
	Autres produits					230	652
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	648 391
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	56 340
	Variation de stocks (marchandises)*					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	99 841
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	2 233
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier .....6.051 - immobilier :.....)					242	252 330
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *	243	520)			244	3 438
	Rémunérations du personnel*					250	145 969
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	31 621
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI	255	)			254	88 894
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259				262	6
	Autres charges — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260	2 284				
	Total des charges d'exploitation (II)					264	680 672
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	-32 280
Produits financiers (III)	280	43		**Charges financières (V)**		294	32 380
Produits exceptionnels (IV)						290	1 838
Charges exceptionnelles (VI) — dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347					300	305
Charges exceptionnelles (VI) — dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348						
Impôt sur les bénéfices* (VII)						306	
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)						310	-63 084
B- RÉSULTAT FISCAL — Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2	312					314	63 084
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316					
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	318					
	Provisions non déductibles*	322					
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)	324					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248		330	305		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249	)	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999					
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles *(44 sexies)* 986	ZFU -TE *(44. octies A)* 987				342	
	France Ruralités Revitalisation FRR *(44 quindecies A)* 181	JEI *(44. sexies A)* 989					
	ZRD *(44 terdecies)* 127	ZRR *(44. quindecies)* 138					
	Bassins d'emploi à redynamiser *(44 duodecies)* 991	Investissements et souscriptions outre-mer 344					
	ZFANG *(44 quaterdecies)* 345						
	BUD (44 sexdecies) 992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993					
Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit	346				350	4 500
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)	655					
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)	643					
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)	645					
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)	647					
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648					
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)	641					
	Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)	990					
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)	649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352			354	67 279
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *	356					
	Déficits antérieurs reportables . * ... . dont imputés sur le résultat ·					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col.1	Déficit col.2	370			372	67 279

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA - D. ISACOMPTA

SARL A ET T LAMBLOT

SARL au capital de 4 000,00 euros
Siège social : 9 RUE SAINT VINCENT 51390 JANVRY
RCS n°849648241- RCS REIMS

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

Chers associés,

L'assemblée générale ordinaire doit se réunir afin que, conformément aux dispositions légales et règlementaires, vous puissiez examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous a été envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi en vigueur et ce, quinze jours avant la date de l'assemblée. Ces derniers ont également été tenus à votre disposition, au siège social, à savoir :
- le bilan
- le compte de résultat

Il est précisé que les comptes annuels de la société ont été établis selon la règlementation en vigueur et selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que l'exercice précédent.

Le compte de résultat fait apparaître une perte de 63 083,84 Euros, après déduction des amortissements et provisions règlementaires.

I - RAPPORT DE GESTION ET D'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE

Situation de la société au cours de l'exercice écoulé

Le montant du chiffre d'affaires au cours de cet exercice s'est élevé à 513 240,82 Euros hors taxes contre 448 213,37 Euros hors taxes pour l'exercice précédent; soit une augmentation de 65 027,45 Euros pour une variation de 14,51%.
Les produits d'exploitation au cours de cet exercice sont de 648 391,47 Euros contre 647 125,97 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 1 265,50 Euros pour une variation de 0,2%.
Les charges d'exploitation au cours de cet exercice sont de 680 671,63 Euros contre 505 190,82 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 175 480,81 Euros pour une variation de 34,74%.
Les produits financiers au cours de cet exercice sont de 43,28 Euros contre 20,26 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 23,02 Euros.
Les charges financières au cours de cet exercice sont de 32 380,22 Euros contre 16 100,57 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 16 279,65 Euros.
Les produits exceptionnels au cours de cet exercice sont de 1 838,26 Euros contre 150,44 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 1 687,82 Euros.
Les charges exceptionnelles au cours de cet exercice sont de 305,00 Euros contre 0,00 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 305,00 Euros.

A la clôture de cet exercice :

- Les créances sont de 281 858,20 Euros contre 190 489,74 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 91 368,46 Euros pour une variation de 47,97%.
- Les liquidités sont de 10,94 Euros contre 10,00 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 0,94 Euros pour une variation de 9,4%.

Pour cet exercice :
- Les achats de marchandises sont de 56 340,00 Euros contre 10 020,00 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 46 320,00 Euros .
- Les achats de matières premières et autres approvisionnements sont de 99 841,35 Euros contre 43 868,53 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 55 972,82 Euros .
- Les variations de stocks de matières premières sont de 2 232,92 Euros contre -6 264,02 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 8 496,94 Euros .
- Les autres achats et charges externes sont de 252 329,81 Euros contre 221 261,49 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 31 068,32 Euros pour une variation de 14,04%.
- Les impôts, taxes et versements assimilés sont de 3 437,65 Euros contre 2 533,62 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 904,03 Euros pour une variation de 35,68%.
- Les salaires et traitements sont de 145 968,96 Euros contre 140 787,57 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 5 181,39 Euros pour une variation de 3,68%.
- Les charges sociales sont de 31 621,17 Euros contre 29 226,48 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 2 394,69 Euros pour une variation de 8,19%.
- Les dotations aux amortissements sont de 88 893,81 Euros contre 63 745,99 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 25 147,82 Euros pour une variation de 39,45%.
- Les autres charges sont de 5,96 Euros contre 11,16 Euros l'exercice précédent; soit une augmentation de 5,20 Euros pour une variation de -46,59%.
- Le résultat déficitaire de l'exercice arrêté au 31 décembre 2024 est de 63 083,84 Euros.
- L'effectif est de 2 salariés.

Les investissements réalisés au cours de l'exercice ont été les suivants :
- Terrains et constructions : 4 712,00 Euros
- Matériels et outillages : 59 339,29 Euros
- Matériel de transport : 251,20 Euros
- Matériel de bureau et informatique : 1 156,50 Euros
- Immobilisations financières : 79,00 Euros

Evénements survenus au cours de l'exercice

II - AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé d'affecter les pertes de l'exercice d'un montant de 63 083,84 Euros en totalité au compte 'report à nouveau'.

- Au report à nouveau débiteur pour 63 083,84 Euros ;
Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code

Général des Impôts.

Dividendes versés ou non au titre des trois exercices précédents

Il est précisé qu'aucune distribution de dividendes n'a été faite par la société au cours des trois exercices précédents.

Il est espéré que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à la Gérance pour l'exercice écoulé.

La Gérance.

SARL A ET T LAMBLOT

SARL au capital de 4 000,00 euros
Siège social : 9 RUE SAINT VINCENT 51390 JANVRY
RCS n°849648241- RCS REIMS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE PROCES-VERBAL

Le 29 septembre 2024, les associés de la société SARL A ET T LAMBLOT se sont réunis en assemblée générale ordinaire à 9 RUE SAINT VINCENT 51390 JANVRY à 16 h 00, sur la convocation régulière qui leur a été faite.

L'assemblée est présidée par Monsieur LAMBLOT ALEXANDRE.

La Présidence de l'assemblée constate que :

Sont présents :
-Monsieur LAMBLOT ALEXANDRE, propriétaire de 320,00 parts, représentant 320 voix, Gérant de la société.
- GOUVION ANGELIQUE, COMPTABLE

Sont représentés :
- Monsieur LAMBLOT THIMOTHE, propriétaire de 80,00 Parts sociales, représentant 80 voix ;

Soit au total 1 associé(s) présent(s) et 1 associé(s) représenté(s), totalisant 400 Parts sur les 400 composant le capital social.

La Présidence de l'assemblée déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut donc délibérer et prendre toute décision ordinaire.

Les documents ci-dessous ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et sont tenus à leur disposition au siège social. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Sont déposés sur le bureau à la disposition de l'assemblée :
- Le rapport de gestion.
- Les comptes annuels (bilans et compte de résultat).
- L'annexe comptable

La Présidence de l'assemblée rappelle à l'assemblée l'**ORDRE DU JOUR** :
- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31 décembre 2024.
- Affectation du résultat.
- Fixation de la rémunération des gérants.
- Situation des comptes courants d'associés à la date de clôture.

Puis lecture est donnée du rapport de la Gérance.

La discussion est ouverte.

Les comptes sont alors présentés et étudiés sans qu'aucune difficulté particulière ne se présente.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidence de l'assemblée ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Résolution N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31 décembre 2024

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport de gestion approuve ce dernier, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils ont été présentés par la Gérance et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat déficitaire de 63 083,84 Euros.

L'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'assemblée générale approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Gérance au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la Gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 2 - Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter les pertes de l'exercice d'un montant de 63 083,84 Euros en totalité au compte 'report à nouveau'.

Au report à nouveau débiteur pour -63 083,84 Euros;

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu' aucune distribution de dividendes n'a été faite au cours du ou des précédents exercices.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 3 - Fixation de la rémunération des gérants

L'assemblée générale décide que Monsieur LAMBLOT ALEXANDRE, percevra une rémunération brute mensuelle de 2000 Euros à compter du 01/01/2025.
L'assemblée générale décide que la société ne prendra pas à sa charge, les cotisations sociales de Monsieur LAMBLOT ALEXANDRE, obligatoires et facultatives, liées à sa fonction.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 4 - Situation des comptes courants d'associés à la date de clôture

L'assemblée générale constate la situation des comptes courants d'associés, à la clôture de l'exercice, qui se décompose comme suit :

- Un solde Débiteur de 168 824,36 Euros, pour Monsieur LAMBLOT ALEXANDRE.
Ce compte n'a donné lieu à aucune rémunération.

- Un solde de 0 Euros, pour Monsieur LAMBLOT THIMOTHE.
Ce compte n'a donné lieu à aucune rémunération.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 17 h 00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Gérance et tous les associés présents.

Fait à JANVRY,
Le 29/09/2024.
Signatures des associés :

Monsieur LAMBLOT ALEXANDRE	